

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Projet de travaux de restructuration de l'Unité de Valorisation Énergétique de Rennes Métropole

Par décision n° B 18.265 du Bureau métropolitain du 5 Juillet 2018, Rennes Métropole a pris l'initiative d'organiser une **concertation préalable** sur le projet de travaux de restructuration de l'Unité de Valorisation Énergétique de Rennes Métropole.

Tout en maintenant la capacité actuelle de traitement, les travaux envisagés dans ce cadre sont les suivants :

- Remplacer les lignes 1 et 2 de l'Unité de Valorisation Énergétique par une seule ligne d'une capacité de traitement équivalente aux 2 lignes existantes,
- Adapter la ligne 3 pour optimiser ses performances énergétiques,
- Mettre en œuvre un traitement des fumées dit "sec" pour l'ensemble des lignes d'incinération en adéquation avec les futurs seuils de rejet fixés par la réglementation européenne,
- Mettre en œuvre des équipements optimisés de valorisation de l'énergie produite,
- Améliorer l'intégration de l'usine dans son environnement et créer un véritable circuit de visite pédagogique,
- Améliorer l'exploitabilité et la maintenabilité des équipements.

Cette concertation décidée en application du I de l'article L.121-17 du code de l'environnement est organisée **sous l'égide de deux garants**, conformément aux modalités de l'article L.121-16-1 du même code.

Par décision n° 2018-68 du 12 septembre 2018, la Commission Nationale du Débat Public a désigné Mme Michèle PHILIPPE comme garante de la concertation avec M. Alain RADUREAU comme garant en appui.

Cette concertation est organisée du **mercredi 31 octobre 2018** au **vendredi 14 décembre 2018** inclus.

Pendant cette durée, le **dossier de concertation préalable** pourra être consulté :

- Sur **internet** : <https://www.registre-dematerialise.fr/920> accessible également à partir du **site internet de Rennes Métropole** (<http://metropole.rennes.fr/> – (Rubrique : Participez!) et du **site internet de l'UVE** (<http://www.uve-rennesmetropole.fr/>).
- Sur **support papier**, accompagné du registre de concertation:
 - dans la mairie de quartier Villejean – Beauregard (43 cours John Fitzgerald Kennedy, 35 000 Rennes), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (Fermeture le jeudi matin)
 - à l'Hôtel de Rennes Métropole / point Info (4 avenue Henri Fréville, 35 000 Rennes), du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et 14h à 17h.

Ce **dossier de concertation** sera composé des pièces suivantes :

- Une plaquette synthétique de présentation du projet
- Un dossier technique intégrant les objectifs et caractéristiques principales du projet, y compris, une synthèse des études réalisées, le programme détaillé du projet, son enveloppe financière et son planning prévisionnel d'exécution
- Des registres de concertation papiers et dématérialisés

Des **informations complémentaires** sur le projet soumis à concertation pourront être demandées auprès du Service Installations et Filières de Traitement de Rennes Métropole (dechets@rennesmetropole.fr).

Une **réunion publique** sur le projet sera organisée le **13 novembre 2018** à partir de 19h à la salle de spectacle de la maison de quartier de Villejean, 2 rue de Bourgogne à Rennes.

Pendant toute la durée de la concertation, les **observations et propositions du public** relatives au projet pourront être transmises ou consignées :

- **Par courriel électronique**, à l'adresse suivante: enquete-publique-920@registre-dematerialise.fr
- **Directement dans le registre dématérialisé** accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/920>
- **Par courrier postal** adressé à l'adresse suivante : Hôtel de Rennes Métropole - DDRE-SIFT - Concertation préalable relative aux travaux de restructuration de l'UVE de Rennes Métropole - 4 avenue Henri Fréville – CS 93111 – 35031 Rennes Cedex.
- **Directement dans les registres de concertation** accessibles au public à la mairie de quartier de Villejean – Beauregard (35000 RENNES) et à l'Hôtel de Rennes Métropole (35000 RENNES), aux horaires habituels d'ouverture de ces lieux.

Les observations et propositions écrites seront ensuite publiées sur le site internet de la concertation, dans les meilleurs délais.

Toute question ou remarque sur le déroulement de la concertation peut être adressée par courriel à ses garants : michele.philippe@garant-cndp.fr et alain.radureau@garant-cndp.fr.

Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la concertation ne pourront pas être prises en considération.

À l'issue de la concertation, les garants disposeront d'un délai d'un mois pour en dresser le bilan, qui sera ensuite mis en ligne sans délai sur le site internet de Rennes Métropole. Dans un délai de 2 mois après cette publication, Rennes Métropole mentionnera sur ce même site les mesures qu'elle juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Le présent avis sera **mis en ligne** sur le site internet de Rennes Métropole, **publié** dans la presse locale (Ouest France) et **affiché** au siège de Rennes Métropole et dans la mairie de quartier de Villejean – Beauregard, 15 jours au moins avant l'ouverture de la concertation. Un affichage complémentaire sera également effectué sur le site de l'unité de Valorisation Énergétique de Villejean-Beauregard.

[Fin de l'avis]